



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE



VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2016

COUR DE CASSATION / GRAND'CHAMBRE

5, QUAI DE L'HORLOGE 75001 PARIS

LE DROIT ÉTRANGER À L'ÉPREUVE DES CONTRÔLES DE CONSTITUTIONNALITÉ ET DE CONVENTIONNALITÉ

Avec la participation de

Bertrand Louvel, *premier président de la Cour de cassation*
Dominique Hascher, *président de la Société de législation comparée*
Jean Massot, *président de section honoraire au Conseil d'État*
Danièle Alexandre, *professeur émérite de l'Université de Strasbourg*
Paul Lagarde, *professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne*
Sylvaine Poillot-Peruzzetto, *conseiller à la Cour de cassation en service extraordinaire*
Guillaume Drago, *professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II*

PROLÉGOMÈNES

Jean-Sylvestre Bergé
*professeur à l'Université
Jean Moulin Lyon 3*

Julien Boudon
*professeur à l'Université de Reims,
doyen de la Faculté de Droit*

Direction scientifique

Gustavo Cerqueira,
*maître de conférences
à l'Université de Reims Champagne-Ardenne*

Nicolas Nord,
*maître de conférences
à l'Université de Strasbourg*

Informations et inscriptions

Gordon Choisel / gordon.choisel@legiscompare.com

PERSPECTIVES FRANÇAISES

Alice Meier-Bourdeau
*avocat au Conseil d'État
et à la Cour de cassation*

Hugues Fulchiron
*professeur à l'Université
Jean Moulin Lyon 3*

Pascal de Vareilles-Sommières
*professeur à l'Université Paris I
Panthéon-Sorbonne*

PERSPECTIVES COMPARÉES

Serena Forlati
*professeur associé
à l'Université de Ferrare*

Fernanda Munsch
avocat au barreau de Strasbourg

Gustavo Cerqueira
*MCF à l'Université de Reims
Champagne-Ardenne*

Alejandro Garro
*professeur associé
à l'Université de Columbia*

Patrick Kinsch
professeur à l'Université du Luxembourg

Gustavo Monaco
professeur à l'Université de São Paulo

Didier Operti-Bádan
*ancien ministre
des affaires étrangères de l'Uruguay*

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats